Image not found or type unknown

Perte contrat assistante maternelle, plus de contrat en cours, indemnisation pôle emploi

Par **PASCALE GORJUX**, le **19/10/2022** à **19:00**

Bonsoir, Je reviens sur le forum. Déjà démoralisée par le calcul de l'indemnité journalière attribuée suite au rechargement de mes droits à l'ARE (11 €), mes derniers employeurs m'annoncent une fin de contrat

Mon indemnité va-t-elle être recalculee ? Sachant que mon prochain contrat débutera en janvier 2023 ?

Merci pour vos précisions

Par **P.M.**, le **19/10/2022** à **20:29**

Bonjour,

Vous êtes démoralisée mais je vous ai dit ce qu'il fallait faire pour faire vérifier le calcul de votre indemnité journalière et vous auriez pu en profiter pour vous informer suite à la perte d'un emploi repris...

Normalement effectivement, vos droits doivent être recalculés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés